Section du Gard

Solidaires Finances Publiques 30 — Section du Gard — SYNDICAT NATIONAL

Compte-rendu du CTL du 30 juin 2016

Ordre du jour

1) Bilan de la Formation Professionnelle 2015 (pour information) et Plan de Formation Professionnelle 2016 (pour avis)

2) Bilan 2015 du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) (pour information)

3) Projets relatifs au dispositif d'adaptation des structures et du réseau de la DDFIP du Gard :

- Transfert des missions de la trésorerie de Vergèze vers la trésorerie de Vauvert au 1er janvier 2017 (pour avis)
- Création du SPFE en 3 étapes :

- au 1er septembre 2017 transfert de la mission enregistrement des SIE d'Alès, de Bagnols sur Cèze, de Nîmes Est et des SIP-SIE d'Uzès et du Vigan au SPF de Nîmes
- au 1er septembre 2017 transfert du siège du SPF d'Alès à Nîmes (création du SPF de Nîmes 3)
- au 1er décembre 2017, fusion des 3 SPF d'Alès, de Nîmes 1 et Nîmes 2 et création du SPF -E départemental

4) L'évolution du CDIF en CDIF/PTGC/PELP au 1er septembre 2017 (pour avis)

5) Bilan de la campagne déclarative IR 2016 (pour information)

Vos représentants Solidaires Finances publiques ont déposé une déclaration liminaire ci-jointe.

Nous avons en outre dénoncé les propos du directeur concernant les temps partiels et les congés maladies.

La pétition intersyndicale a été remise en début de séance.

Le directeur après avoir annoncé qu'il n'avait à ce jour refusé aucun temps partiel a convenu que les suppressions d'emplois étaient bien le problème principal de la DGFIP.

Concernant les congés maladies, il a dénoncé le fonctionnement du comité médical départemental.

Le directeur explique que la moyenne d'âge élevée dans le département pouvait expliquer ce nombre de congés maladie supérieur à la moyenne nationale, pour autant il ne s'interdira pas de demander des contrôles dans les conditions habituelles.

Nous avons pris acte de ce « rétropédalage » même si nous continuerons à maintenir notre vigilance sur ce sujet.

1 Bilan de la Formation Professionnelle 2015 et Plan de Formation Professionnelle 2016 :

L'équipe local de formateurs :

76 professionnels associés ont été mobilisés (contre 68 formateurs l'an passé).

Répartition des professionnels associés :

A et A+ : 47
B : 24
C : 5

Dans le projet de formation 2015 était prévu le développement de la e-formation. Solidaires Finances Publiques a déclaré que la e-formation était un pis-aller.
Une formation dégradée car rien ne remplace une formation présentielle qui permet de mutualiser les expériences et d'interroger les formateurs en cas de difficulté.

Solidaires Finances Publiques est également intervenu sur la difficulté des agents à obtenir satisfaction sur certaines demandes de formation certainement due au filtrage de certains chefs de service.

La direction va diffuser le plan de formation sur Ulysse GARD.

Solidaires Finances Publiques a voté contre ce plan de formation 2016, afin d'attirer l'attention sur les difficultés des agents pour obtenir des formations et dénonçant le développement de la e-formation.

2 Bilan 2015 du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)

Solidaires finances Publiques est intervenu sur les écrêtements horaires et sur les jours de congés perdus.

Ce sujet figure dans la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques.

La direction a annoncé que le volume d'écrêtement n'avait pas bougé mais le nombre de personnes concernés s'était réduit,
Ces écrêtements peuvent impliquer une aggravation de certaines situations individuelles et un risque accru de souffrance au travail.
Nous avons également demandé à ce que ces écrêtements soient identifiés par service afin de détecter les services en difficulté du fait de la réduction permanente des effectifs.

334 écrêtements de moins d'1 heures
360 écrêtements de 1 à 10 heures
78 écrêtements de plus de 10 heures

213 personnes dans le département sont concernés par des écrêtements dont 22 personnes pour des écrêtements de plus de 10 heures.

69 jours de congés perdus dans le département pour 48 agents la moitié de ces cas portent sur un jour de report perdu ou moins.

3 Projets relatifs au dispositif d'adaptation des structures et du réseau (ASR) de la DDFIP du Gard

a) Transfert des missions de la trésorerie de Vergèze vers la trésorerie de Vauvert au 1er janvier 2017 (pour avis)

Après nous avoir présenté dans un premier temps un transfert de la trésorerie de Vauvert vers Vergèze, la direction nous propose le contraire avec la même étude d'impact : l'étude est la même mais la conclusion est différente..cherchez l'erreur !!!

Les organisations syndicales ont unanimement rejeté ce projet.

Nous avons plaidé le maintien des deux trésoreries au motif que les trésoreries gérées des communautés de communes distinctes.
Depuis des années la direction a justifié

les suppressions de trésoreries en affirmant vouloir maintenir au moins une trésorerie par communauté de communes. Cette fusion va donc à l'encontre de leur propre argumentaire (bref ils font ce qu'ils veulent et ils ne sont pas à une contradiction près)

b) Création du SPFE :

La direction a proposé une création du SPFE départemental : Service Publicité Foncière Enregistrement en 3 étapes :

Étape 1 : constitution du SPF-E de Nîmes-1 :

- au 1er septembre 2017 transfert de la mission enregistrement des SIE d'Alès, de Bagnols sur Cèze, de Nîmes Est et des SIP-SIE d'Uzès et du Vigan au SPF E de Nîmes 1

Le débat s'est porté sur le fait que les collègues de l'enregistrement risquent de ne pas vouloir suivre la mission sur le SPFE de Nîmes.

La mission risque d'arriver sur le SPFE sans les agents expérimentés. La direction s'est engagée à anticiper les formations. Pour autant cela sera difficile, la mission étant transférée un premier septembre, cette anticipation sera impossible. Cette mission arrivera donc en SPFE dans une situation catastrophique.

Ce pôle départemental pose des problèmes d'accès au service public pour les contribuables.
La direction a répondu que les notaires auront accès aux bases nationales des SPF, mais aucune solution alternative n'est proposée aux contribuables.

La volumétrie des dossiers de paiements différés et/ou fractionnés a été retenue pour évaluer un besoin en emplois dans le service SIE d'origine, afin de poursuivre, pour les dossiers du stock non transférés au SPF-E, la mission de surveillance et de suivi des dossiers.

Dossiers de paiements différés et/ou fractionnés :

Le SIE de Nîmes-Est détient ainsi en stock la moitié des dossiers du département au 31/12/2015.
L'estimation des travaux qui incomberont au SIE après le transfert de la mission « enregistrement » vers le SPF-E de Nîmes-1 a été faite à partir d'un échantillon de dossiers de déchéances de paiement et de traitement des défaillants. Dès lors, au regard du nombre de dossiers et des enjeux financiers pour les paiements différés fractionnés gérés par le SIE de Nîmes-Est (15 M€ au 31/12/2015 pour un total départemental de 26,7M€, soit 56 % en valeur), le besoin d'emploi à maintenir au SIE de Nîmes-Est pour le suivi des stocks est estimé à 1 agent de catégorie B.

Relance amiable des déclarations de succession du PCRP vers le SPF-E :

Il convient également de tenir compte de l'incidence du rattachement de la mission de « relance amiable des déclarations de succession » du PCRP vers le SPF-E
Comme précisé dans la fiche de présentation de la mise en place du PCRP lors du CTL du 22 septembre 2015, « les travaux de gestion liés aux successions mobilisent 2 emplois de catégorie C au sein des FIE. Ces emplois sont maintenus au PCRP » dans l'attente de la constitution d'un service unifié de l'enregistrement.
Le transfert envisagé (document CTL du 22/9/2015) concerne 2 emplois de catégorie C (RAN d'Alès et de Bagnols-s/-Cèze).

Après rattachement de la mission enregistrement de

l'ensemble du département et de la mission de « relance
amiable des déclarations de succession », les effectifs du SPF-E de Nîmes-1 seront les suivants :

Structure	Répartition des emplois				
SPF-E de NIMES 1	A +	A	B	C	TOTAL
	2	1	13	17	33

Les effectifs des SIE seront alors les suivants :

Structure	A+	A	B	C	TOTAL
SIE NIMES EST	1	2	16	2	21
SIE ALES	2	2	17	6	27
SIE BAGNOLS	1	2	11	5	19
SIPE UZES dont SIE	2	1	8	2	13
SIPE LE VIGAN	1		2	1	4
TOTAL	7	7	54	16	84

Étape 2 : transfert de siège du SPF d'Alès de St Privat des vieux à Nîmes :

Les emplois implantés au Tagerfip 2016 sont au nombre de 6 : 4 B et 2 C.
Le transfert de siège du SPF de St-Privat-des-Vieux à Nîmes conduit à créer juridiquement le SPF Nîmes-3, avec le maintien du nombre d'emplois implantés, soit 4 B et 2C.

En termes d'accompagnement, les agents qui souhaitent suivre leur mission d'Alès vers Nîmes seront
éligibles à la prime de restructuration, à la date d'effet de la réorganisation (1/09/2017).

Etape 3 : Fusion juridique des SPF-E de Nîmes-1, SPF Nîmes-2 et SPF Nîmes-3 à partir du 1er décembre 2017

En termes d'encadrement la direction a prévu: : le chef du service et deux adjoints dont un cadre A+ pour la publicité foncière (le chef de contrôle en pratique) et le cadre A pour l'enregistrement.

La direction réfléchie au maintien des 2 chefs de contrôle.

Structure	Répartition des emplois				
SPF-E du Gard	A+	A	B	C	Total
	2	1	22	27	52

Formation : un cursus de formation spécifique est mis en place pour les chefs de services et les agents issus de la sphère publicité foncière ou de celle de l'enregistrement.

Une e-formation à l'accueil leur apporte les éléments nécessaires pour pouvoir renseigner les usagers du SPF
sur les questions les plus courantes.
Les agents souhaitant suivre la mission, **hors des sites nîmois,** seront éligibles à la prime de restructuration
Comme évoqué dans déclaration liminaire cette concentration des SPF avec l'enregistrement est un projet national qui consistent à concentrer afin de faciliter les suppressions d'emplois.
Ces concentrations de services dans le chef-lieu du département met à mal l'accès au service public dans ce département.
Vos représentants ainsi que les autres OS ont voté contre ce projet.

4) L'évolution du CDIF en CDIF/PTGC/PELP au 1er septembre 2017

La direction a proposé la mise en œuvre suivante :

1/ Création d'une cellule foncière mutualisée, qui intégrera les actuels secteurs fonciers « locaux H » du CDIF de Nîmes, ainsi que la gestion des locaux d'habitation du Vigan. Ce service gérera ainsi de manière unifiée les locaux d'habitation pour les sites de Nîmes, Bagnols, Uzès et Le Vigan.

2/ Création d'un Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels (PELP) pour la gestion foncière départementale des locaux professionnels, commerciaux et industriels.

Ce service sera animé par un cadre A « cadastre » placé sous l'autorité du chef du CDIF de Nîmes. Il aura vocation à couvrir l'ensemble du département.

3/ Création d'un Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale (PTGC) départemental.

Ce pôle sera implanté sur Nîmes et Alès (pour les seuls géomètres) et se composera des effectifs actuels de géomètres, dessinateurs et agents en charge de l'accueil.
L'ensemble de la mission topographique sera animé par un cadre A « cadastre » placé sous la responsabilité du responsable du CDIF. Le PTGC doit en principe être implanté en un lieu unique où sont assurées les missions foncières (gestion administrative de la documentation cadastrale, techniques - travaux relatifs à la confection, à la mise à jour et à la gestion informatisée du plan - et documentaires - accueil et délivrance).
Il peut avoir des résidences excentrées regroupant exclusivement des géomètres cadastreurs.
Après évolution de leur compétence territoriale sur l'ensemble du département, les pôles départementaux constitués (PTGC, PELP) restent rattachés à la structure CDIF de Nîmes dont l'encadrement est inchangé (2A+).

Après débat, il est apparu que la réflexion devrait se poursuivre dans des groupes de travail à venir. Un nouveau protocole devra être proposé concernant la gestion de la mission cadastrale sur le site d'Alès. Ce dossier n'est pas finalisé et le projet de concentration, une nouvelle fois sur le chef du lieu du département, ont amené vos représentants à voter contre.

5) Bilan de la campagne déclarative IR 2016

La direction a tenu à souligner une baisse de 30 % en deux ans de l'accueil durant la période du 11 avril au 18 mai 2016.
Il lui a été fait remarquer que durant cette période le principal site du département était fermé au public. Ce qui explique cette diminution.

La direction a annoncé qu"au 05/06/2016, 181 766 contribuables gardois ont fait leur déclaration par internet contre 147 411 à la même date en 2015, 15 390 726 pour cette campagne 2016 au niveau national.
Ce chiffre représente 43 % du nombre de déclarations attendues pour 2016 pour l'ensemble du département (36,48 % en 2015) et révèle une progression de 18,5 % comparé au nombre total de déclarants en ligne de 2015.

Vos représentants ont déclaré qu'il n'y avait rien d'étonnant à cela puisqu'il y avait un caractère obligatoire pour les personnes dont le revenu fiscal de référence était supérieur à 40 000€.

Ce qui n'enlève rien sur les difficultés que rencontreraient les contribuables qui n'ont pas d'ordinateur, qui n'ont pas de réseau ou qui n'ont pas les connaissances nécessaires pour s'en servir et auront donc toujours besoin d'un contact humain pour les aider.